

224C**1461** FR0012432516-FS0607

14 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES

POXEL (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2024, la Caisse des dépôts et des consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 août 2024, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations¹, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir 2 588 091 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils passif résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société POXEL.

A cette occasion, la CDC n'a franchi directement **aucun seuil** et détient indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle 4 262 445 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 8,20% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (en direct)	0	-
Bpifrance Participations SA ¹	2 588 091	4,98
Bpifrance Investissement ¹ en sa qualité	1 674 354	3,22
de société de gestion du fonds Innobio		
Total CDC	4 262 445	8,20

¹ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 51 952 581 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.